

PRIMATURE

MINISTERE EN CHARGE
DE LA REFORME DE L'ETAT

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

Arrêté n° 13 366 /PM/MCRE-CAB.-
portant nomination des chefs de services à la direction générale de la
modernisation de l'Etat

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DE LA REFORME DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-346 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre
délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-534 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère en
charge de la réforme de l'Etat ;

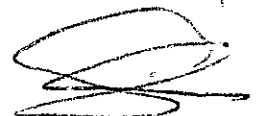
Vu le décret n° 2021-535 du 14 décembre 2021 portant attributions et organisation
de la direction générale de la modernisation de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres
du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés chefs de services à la direction générale de la
modernisation de l'Etat, les agents de l'Etat dont les noms, prénoms et grades
suivent :

Secrétariat de direction : monsieur SALEMON ANDZOBICKA Meurphy Rochel
secrétaire principal d'administration de la catégorie 2, échelle 1, 1^{er} échelon.



Direction de la modernisation et de la gouvernance administrative

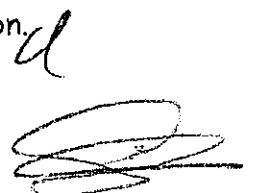
- Service de la législation et de la réglementation : monsieur **MAKOUNDOU Armand**, administrateur des SAF de la catégorie 1, échelle 1, 3^e échelon ;
- Service de la modernisation de la gestion des ressources humaines et de la promotion de l'éthique : monsieur **MPANDZA Serge Anaclet**, attaché des SAF de la catégorie 1, échelle 2, 7^e échelon ;
- Service des normes, de la simplification des procédures administratives et de la transformation digitale : monsieur **MVOUTI Herbert Judicaël**, administrateur des SAF de la catégorie 1, échelle 1, 3^e échelon ;
- Service de la rationalisation de la gestion du patrimoine de l'Etat : Mademoiselle **NGOULOU Haldynesse Chrozelle**, attachée des SAF de la catégorie 1, échelle 2, 3^e échelon.

Direction d'appui aux réformes sectorielles et intersectorielles

- Service d'appui aux réformes des institutions publiques : monsieur **NGAFOULA Gabin Aimé Aristide**, administrateur des SAF de la catégorie 1, échelle 1, 5^e échelon ;
- Service d'appui aux réformes des administrations publiques : mademoiselle **MBERI MAYEKOU Blandine**, attachée des SAF de la catégorie 1, échelle 2, 3^e échelon ;
- Service d'appui aux réformes des établissements publics administratifs et des collectivités locales : monsieur **KAMBI EBELONDZI Ulrich Poncet**, administrateur des SAF de la catégorie 1, échelle 1, 4^e échelon.

Direction d'appui à la performance des réformes

- Service de la conception et de la promotion des outils de mesure de la performance : mademoiselle **OYENGA Synthia Farelle**, administrateur des SAF de la catégorie 1, échelle 1, 1^{er} échelon ;
- Service formation et gestion des connaissances : monsieur **DOBAH Dorly Patrick**, attaché des SAF de la catégorie 1, échelle 2, 6^e échelon.



Direction des affaires administratives et financières

- Service de l'administration et du personnel : monsieur **MATALA DE MAZZA Landry Gérard**, administrateur des SAF de la catégorie 1, échelle 1, 2^e échelon ;
- Service des finances et du matériel : monsieur **OKANDZE Bodris**, attaché des SAF de la catégorie 1, échelle 2, 7^e échelon ;
- Service archives et documentation : mademoiselle **MOPENDZA Marie Roseline**, attachée des SAF de la catégorie 1, échelle 2, 5^e échelon.

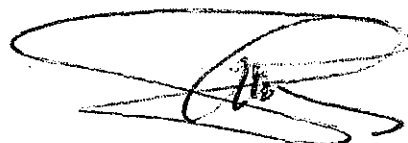
Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

4

26 octobre 2023

Fait à Brazzaville, le



Luc Joseph OKIO. -